

## Compte-rendu SNTRS-CGT de la session de printemps 2009 de la section 20 du Comité national

La session s'est tenue les 04, 05 et 06 mai.

### Politique scientifique

FRANÇOISE GAILL, Directrice du département, confirme la création de l'INEE et indique que le CNRS est en ordre de marche avec 9, voire 10, instituts créés. L'INEE accorde une importance particulière à la section 20 (interdisciplinaire), ce qui explique l'attribution de 13 postes cette année. Elle souligne la pression des candidats de haut niveau, ce qui est encourageant pour l'avenir. Elle souhaite que se poursuive la réflexion sur les outils spécifiques de l'institut (écotrons, zones ateliers et observatoires homme-milieu), plus dans l'analyse et l'observation et complémentaires à ceux de l'INSU.

FRANÇOISE GAILL insiste sur l'importance des journées réflexion prospective bottom-up du CNRS, les 12 et 13 mai, qui permettront d'identifier les domaines émergents à soutenir. Cette étude prospective est indépendante des autres commissions comme le groupe de travail de la SNRI (stratégie nationale de recherche et innovation)-sciences de l'environnement. Cette dernière correspond à une prospective du ministère. A la question de l'évolution possible de la SNRI vers une agence de pilotage, FRANÇOISE GAILL répond que la SNRI satisfait un besoin de coordination. Les moyens seront donnés à SIC et INEE sans exclusive.

Pour DOMINIQUE LE QUÉAU – Directeur Scientifique INSU, la section 20 est interdisciplinaire et inter instituts de façon équilibrée, à environ 50/50. L'INSU est dans une démarche d'évaluation et de labellisation des systèmes d'observation. La labellisation permet une plus grande lisibilité des structures, comme les écotrons, et facilite le recrutement de jeunes chercheurs (recrutement CNAP). Le financement sera à défendre au niveau ministériel. L'INSU assure la pérennité des services sur plusieurs dizaines d'années de façon financière et politique.

FRANÇOISE GAILL rappelle que tous les écotrons ne sont pas au même niveau d'avancement, et qu'il y a un problème lié au

nombre d'écotrons et plateformes expérimentales à financer par rapport aux moyens dont l'INEE dispose.

FRANÇOISE GAILL et DOMINIQUE LE QUÉAU confirment que la section 20 est pilotée par l'INEE, les observatoires par l'INSU et que la section SIC reste en section 20.

A propos du recrutement des chercheurs, l'orientation de l'attribution des postes supplémentaires dépendra en premier de la qualité des candidats, ensuite de la concertation entre les instituts. Le classement relatif des candidats (jurys d'admission) va être important, il peut y avoir inter croisement entre les jurys.

La section rappelle que cette année il y a eu pression par le nombre et la très bonne qualité des candidats en CR2 (72 candidats pour 5 postes). En revanche les postes fléchés n'ont pas toujours été pourvus, le vivier n'était pas suffisant. FRANÇOISE GAILL et DOMINIQUE LE QUÉAU répondent que le fléchage est un outil politique structurant donc il est contraint (environ 2/3 de « réussite »).

FRANÇOISE GAILL et DOMINIQUE LE QUÉAU annoncent que Luc Abbadie met fin à ses fonctions de DSA à l'INEE et qu'il sera remplacé par ANDRÉ MARIOTTI nommé également DAS du département SIC à l'INSU.

En ce qui concerne la position du CNRS vis à vis des chaires d'excellence FRANÇOISE GAILL indique qu'aucune « grande université » n'a acceptée de chaires en 2009, seules les universités moyennes avec une spécificité ont été demandeurs. L'INEE choisit les universités où il y a des UMR bien labellisées, pas de problème vis à vis des petites UMR (25 personnes). A l'INSU c'est l'inverse : grosses unités inter disciplinaires à développer (OSU) car plus stables à long terme. Cependant les unités présentes dans des structures différentes des OSU ne seront pas abandonnées par l'INEE. Pour l'INEE ce qui compte ce sont les UMR et le nombre

d'agents CNRS dans une unité. La réflexion s'oriente vers une politique de site.

*Le rôle du CNRS : opérateur ou agence de moyens ?* Pour FRANÇOISE GAILL les universités sont les partenaires privilégiés, il faut donc réfléchir à comment se structurer vis à vis de ces partenaires qui vont s'organiser

d'avantage. Pour DOMINIQUE LE QUÉAU, d'un point de vue stratégique, le pilotage mixte avec des universités qui vont monter en puissance implique que les OSU soient des partenaires de poids (*les questions sont claires, les réponses....*)

---

## Téléréunion

Les concours chercheurs se déroulant avant la session de printemps, une téléréunion destinée à établir l'équivalence des titres et travaux pour autorisation à concourir au titre de chercheur en CR2, CR1 et DR2 s'est tenue le mardi 27 janvier 2009.

---

## Travaux de la section en formation plénière

### - Evaluation des chercheurs (biennale ou quadriennale)

65 chercheurs ont été évalués, un dossier a reçu un avis réservé et quatre un avis différé (dossier incomplet).

### - Demandes particulières chercheurs

Toutes les demandes de reconstitutions de carrières ont été approuvées.

Deux demandes de changement de section ont été examinées et une acceptée.

Une demande de renouvellement de mise à disposition : approuvée

Une demande d'accueil en détachement : avis favorable

Une première demande d'éméritat a été classée sur trois proposées, il n'y a pas eu de renouvellement accepté.

### - Demandes particulières relatives aux structures opérationnelles de recherche (SOR)

Trois labellisations de structures sur quatre demandées.

Pas de problème pour les deux demandes de changements de direction d'unité.

### - Examen de la pertinence de la prospective d'unités de recherche de la vague D

#### FRE 3114 Hydrogéologie, argiles, sols et altérations (HydrASA)

L'AERES ne procédant pas au suivi des unités, la section, qui avait mandaté un chercheur et un ITA à un éventuel comité de visite, a organisé en urgence son propre comité, composé de 2 chercheurs et d'un ITA.

L'unité a été évaluée de façon positive.

#### UMR 8172 Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG)

Plusieurs problèmes relatifs au fonctionnement du comité de visite de l'AERES sont à souligner lors de l'examen de cette unité.

La section avait demandé la présence d'un représentant du comité national et l'avait désigné, mais au dernier moment il n'avait toujours pas été contacté. Celui-ci a dû se battre pour participer au comité de visite. La section avait également demandé la présence d'un représentant ITA, mais cela n'a pas été le cas. Il faut souligner le recul dans le fonctionnement des comités de visite de l'AERES, par rapport aux précédents. Les personnels techniques et administratifs, dont toute la communauté s'accorde à reconnaître le rôle dans le bon fonctionnement des unités, ne sont plus pris en compte. Avec ces comités, les ITA n'ont plus d'interlocuteur particulier pour exposer leurs problèmes spécifiques. Enfin le comité, en la personne de son président (*tout puissant*), n'a pas souhaité faire au personnel une restitution orale, « à chaud », de ses principales conclusions. Face à cette situation des membres du comité ont réagi et écrit au Directeur de la Section des Unités de Recherche de l'AERES, afin qu'un temps de restitution des principales conclusions soit explicitement intégré dans le déroulement de l'évaluation.

Enfin le rapport de l'AERES n'a pas été disponible avant le jeudi 30 avril, sachant que la section devait se réunir le lundi 04 mai.

L'unité a été évaluée de façon positive.

- **Mots-clés, version printemps 2009**

Les mots-clés définis à la session d'automne 2008 n'avaient pas été intégrés dans la page internet de la section ! Celle-ci en a profité pour les revoir :

Fonctionnement et dynamique des écosystèmes continentaux, lagunaires et côtiers

Eaux, sols, biosphère continentale : structure, fonctionnement, gestion, protection

Flux de matière et d'énergie sur les surfaces continentales et aux interfaces

Hydrologie et transferts dans le continuum nappe-sol-végétation-atmosphère

Biodiversité et fonctionnement des systèmes écologiques

Écologie du paysage, écologie des communautés

Écotoxicologie, écologie moléculaire

Cycles des éléments et des contaminants, physicochimie des interfaces, biogéochimie

Altération et érosion des couches superficielles : processus et mécanismes

Impacts des changements globaux sur les écosystèmes et les hydrosystèmes actuels et passés, paléoécologie, paléoenvironnements continentaux

Ingénierie écologique, traitement et gestion des déchets ; aléas et risques environnementaux

Téledétection des surfaces continentales et géophysique de subsurface

- **Analyse du vivier de candidats**

Aide à la direction pour les coloriages futurs. La démarche est d'identifier de bons candidats qui n'ont pas trouvé leur créneau de « postes » profilés et de proposer les thématiques correspondantes, inversement signaler les thématiques qui ne sont pas pourvues.

La section a identifié un vivier de compétence en écologie fonctionnelle et en géochimie minéralogie.

Par ailleurs, il manque des candidats dans les domaines de l'atmosphère « à l'échelle SIC », en paléo limnologie (hors tropical) et systèmes fluviaux-lacustres.

Remarque, en 2009, la biologie marine a été bien pourvue (4 : 2CR2, 2 CR1).

Il faut proposer aux laboratoires de se concerter pour définir un profil commun pour la communauté et faire remonter la demande de poste colorié auprès de l'INEE et de l'INSU.

- **Proposition pour les médailles de bronze et d'argent**

La section entame une démarche auprès des Directeurs d'unités pour qu'ils remontent des dossiers de chercheurs (au maximum un par laboratoire) susceptibles d'être médaillés.

---

**Réunion extraordinaire du comité national : 10 juin 2009**

La réunion extraordinaire des instances du Comité national s'est tenue le 10 juin 2009 à La Maison de la chimie à Paris autour de 3 ateliers :

- La nouvelle organisation scientifique du CNRS pour répondre aux enjeux de demain ;
- Conjoncture, prospective, stratégie : de l'organisme aux équipes ;
- Évaluation et carrière des chercheurs.

Les recommandations votées lors de cette réunion sont données en annexe.

**Le même jour**, mais en début de soirée, probablement pour éviter de mettre le feu aux poudres dans une assemblée très attachée à la défense du CNRS, la direction du CNRS a envoyé aux organisations syndicales du CNRS le projet de décret modifiant l'organisation et le fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique, projet qui sera soumis au Comité Technique Paritaire du 18 juin.

Ce décret continue la démolition du Centre en lui retirant toute prérogative en matière d'évaluation des laboratoires. Nous vous présentons ci dessous les principales modifications mises en place par ce projet et repérées à première lecture. Mais les choses ne sont pas encore figées, car au cours de la nuit (qui a du porter conseil) nous en sommes déjà à la troisième version du projet : mercredi 10 juin à 19h 42 le comité national perdait l'analyse de la conjoncture, (abrogation temporaire de l'alinéa 4 de l'article 23 du décret 82-993), il la retrouve jeudi 11 juin à 9h14 !

**La fin de l'évaluation** : le centre perd toute prérogative d'évaluation, y compris sur ses propres recherches :

*L'article 2 est ainsi modifié : 1° Au deuxième alinéa le mot : « d'évaluer, » est supprimé ;*

**Rappel ancienne rédaction** : le Centre national de la recherche scientifique a pour missions :

- d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays

**Une nouvelle limitation du rôle du comité national** : les sections ne peuvent que s'appuyer sur l'AERES.

*L'article 23 est ainsi modifié : « 1° Le deuxième alinéa est abrogé. « 2° Le troisième alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé : « Les sections sont consultées sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche. Pour rendre leurs avis, elles s'appuient sur les évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur »*

**Rappel ancienne rédaction** : **Article 23** - Modifié par Décret n°2000-1059 - Le nombre et la spécialité des sections sont fixés par arrêté du ministre chargé de la recherche, sur proposition du directeur général du centre, après avis du conseil scientifique et du conseil d'administration.

Les sections évaluent les programmes de recherche des unités propres et associées au centre. (Alinéa 2 abrogé)

Elles sont consultées et font des propositions sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche ainsi que sur leurs besoins, en crédits et en effectifs de personnel. (Alinéa 3 réécrit)

Elles procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives et peuvent être, plus généralement consultées sur toutes questions relevant de leur domaine). Elles exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre. La direction du centre les informe de ses décisions.

Les sections, comme toutes les autres instances scientifiques perdent aussi la possibilité de faire appel à des experts extérieurs. Le texte prévoit aussi la suppression de tout comité de programme.

*Les départements sont partout remplacés par les instituts, comme on pouvait s'y attendre. Les instituts sont des instituts du CNRS dont les directeurs sont nommés par le PDG. Ils peuvent se voir confier des missions d'animation et de coordination nationale dans un domaine scientifique par le ministre. Ils sont dotés d'un conseil scientifique composé à parité d'élus et de nommés : MAIS, les membres élus sont élus, en leur sein, par les sections concernées du comité national du centre. Il ne s'agit donc plus d'élus au suffrage direct mais d'élus au deuxième degré.*

**Parmi les autres modifications le président du CNRS peut cumuler les fonctions de Directeur Général, il est assisté par deux directeurs généraux délégués dont l'un compétent en matière de gestion administrative et financière (l'ex secrétaire général).**

Le CA perdant aussi la prérogative de fixer le taux de redevance, cela marque-t- il la fin de toute politique de valorisation du centre et le transfert de celle-ci vers les universités ?

D'autres modifications sont prévues, nous n'avons ici que présenté rapidement les principales d'entre elles.

---



## Recommandation

### Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

### Déclaration préliminaire

Face aux nombreuses incertitudes concernant le système de recherche français, et en particulier le CNRS, le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a demandé la tenue d'une réunion extraordinaire, regroupant l'ensemble de ses composantes (sections et commissions interdisciplinaires, conseils scientifiques de départements, conseil scientifique du CNRS).

Fort de sa composition représentative, avec des membres nommés par les autorités de tutelle et des membres élus au sein de l'ensemble de la communauté scientifique associée au CNRS (environ 58 000 personnes), le CoNRS demande que ses avis soient pris en considération. En particulier, cette réunion plénière intervient après des changements importants du contexte national de recherche (créations de l'ANR, de l'AERES, loi LRU) et alors que deux textes cruciaux pour le CNRS (Contrat d'objectif et de moyens, et décret d'organisation) sont en cours d'élaboration sans concertation. Le CoNRS réaffirme qu'il ne peut y avoir de bonne réforme du système de recherche sans la participation active et l'adhésion des personnels.

**Votée à la majorité à main levée**



## Recommandation

### Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

## L'organisation du CNRS

Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), réuni en réunion extraordinaire le 10 juin 2009, réaffirme un certain nombre de principes qui doivent guider la réorganisation du CNRS. Ces principes ne sont pas tous compatibles avec le dernier projet connu du Contrat d'Objectifs CNRS-Etat 2009-2013, qui nuirait à l'efficacité de la recherche française s'il était mis en œuvre.

### 1) Le maintien de la continuité thématique

Le CNRS doit comprendre tout le tissu des disciplines fondamentales à l'intérieur de son périmètre. La mise en place de grands programmes interdisciplinaires comme le renforcement des GDR, doit éviter le cloisonnement entre Instituts.

Cette continuité a été menacée à divers titres depuis 2 ans (biologie, informatique, SHS). À cet égard, le CoNRS sera particulièrement vigilant quant aux diverses « Alliances » entre organismes qui seront mises en place. Pour vérifier qu'elles remplissent un rôle de coordination et non d'instrument de démantèlement du CNRS, le CoNRS prendra, à travers les Conseils scientifiques d'Instituts, en association avec les instances représentatives des autres organismes, l'initiative de la création « d'observatoires » de ces alliances.

### 2) Des instituts à l'intérieur du CNRS

En accord avec la présentation du plan stratégique, les nouveaux Instituts doivent être des instituts du CNRS, avec nomination des directeurs par la direction de l'organisme (sur proposition d'un « search committee » transparent et consultation du conseil scientifique d'Institut). L'attribution du budget doit être faite par la direction de l'organisme. Cela n'empêche pas que des missions nationales soient confiées à ces Instituts (comme le « N » du CNRS y invite). L'articulation des Instituts avec les acteurs locaux comme les universités et les conseils régionaux doit être construite avec des conseils consultatifs régionaux à instituer ou renforcer.

### 3) Un rôle d'opérateur scientifique

Le CNRS doit garder son rôle d'opérateur scientifique, c'est-à-dire sa capacité à faire de la prospective scientifique sur laquelle doivent s'articuler des moyens financiers et humains, pour toutes les unités dans lesquelles il intervient. Par ailleurs, le CoNRS insiste pour qu'un éventuel transfert de compétence financière ne se fasse jamais au détriment des activités scientifiques d'une unité.

La distinction proposée par les documents actuels entre les rôles « d'opérateur scientifique » et « d'agence de moyen » n'est pas acceptable. Le choix de l'établissement assurant la gestion financière ne saurait conditionner une distinction entre UMR.

### 4) Le rôle du CoNRS

Nous réaffirmons les rôles essentiels du CoNRS, sous-évalués dans toutes les versions du COm, qui concernent d'une part la conjoncture et la prospective, et d'autre part l'évaluation de l'activité des personnels et des unités de recherche, en regard du développement annoncé des services de ressources humaines dans l'organisme. Sa légitimité s'appuie sur une proportion significative d'élus de l'ensemble des personnels et sur ses compétences scientifiques.

**Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 350 - Contre : 9 - Abstention : 4)**



## Recommandation

### Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

### Replacer le laboratoire au cœur du dispositif de recherche

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) du 10 juin 2009 rappelle le rôle primordial du CNRS dans la structuration du dispositif de recherche au niveau national, dont les laboratoires doivent rester les éléments de base. Elle rappelle l'attachement de la communauté scientifique à la structure d'unité mixte de recherche (UMR) qui est la base d'un partenariat équilibré avec les universités et les autres établissements de tutelle. L'intérêt scientifique doit primer dans la détermination du nombre de tutelles. Elle défend l'idée qu'une unité puisse devenir UMR à sa demande, indépendamment des moyens financiers et humains mis par le CNRS après évaluation scientifique du CoNRS. Elle demande que le CNRS joue pleinement son rôle d'opérateur scientifique, quel que soit l'établissement gestionnaire financier.

Elle désapprouve :

- la réduction du nombre d'unités par désassociation pour des motifs non scientifiques ;
- la perte de solidarité à l'échelle du laboratoire qui résulte de l'évaluation par équipe de recherche (AERES), du financement par projet et de l'absence de perspective des personnels précaires toujours plus nombreux (ANR, ERC).

Elle souligne l'importance pour les missions nationales du CNRS d'une analyse pertinente de la conjoncture et de la prospective scientifique. Pour mener à bien cette tâche, le CoNRS doit pouvoir s'appuyer sur un examen du bilan et du projet des unités.

La réunion extraordinaire conteste la réalité de l'indépendance affichée par l'AERES. Elle critique avec force la méthodologie de l'évaluation des unités par l'AERES. Elle juge en particulier néfaste la mise en place d'un système de notation très réducteur, surtout quand il descend à l'échelon des équipes de recherche ou qu'il concerne leurs projets.

Elle demande que soit mise en place une procédure plus transparente de désignation des comités d'évaluation. Elle juge impératif qu'un membre de chaque section concernée du CoNRS ainsi qu'un élu ITA participent à l'ensemble des travaux du comité de visite.

Elle demande à ce que le suivi de l'évaluation des unités soit confié au CoNRS. Elle suggère, en accord avec la CP-CNU<sup>1</sup>, que ce suivi soit couplé à l'évaluation des enseignants-chercheurs par le CNU.

**Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 345 - Contre : 9 - Abstention : 5)**

<sup>1</sup> Communiqué conjoint C3N / CP-CNU du 2 avril 2009



## Recommandation

### Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

### **Évaluation des chercheurs et suivi des unités de recherche par le Comité national de la recherche scientifique**

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) du 10 juin 2009 réaffirme avec force qu'une évaluation correcte des chercheurs, comme des enseignants-chercheurs, requiert un suivi simultané par les mêmes instances des structures au sein desquelles ils travaillent.

Elle souligne que l'évaluation est nécessairement multicritère, parmi lesquels la production scientifique. En revanche, il ne peut y avoir d'évaluation valide des personnels comme des structures sur des bases bibliométriques (notamment facteur h). Cette vision statistique de l'évaluation ne peut pas rendre compte de la réalité de la recherche : elle ne porte pas sur les contenus, elle est entachée de nombreux biais disciplinaires, linguistiques et économiques. Elle ne sait pas tenir compte des recherches émergentes ou orphelines, qui déterminent pourtant le potentiel d'innovation d'un pays.

La réunion extraordinaire affirme son attachement à la collégialité des débats du CoNRS, impliquant l'ensemble des représentants des collèges A, B et C.

Elle dénonce l'augmentation du nombre des personnels précaires, générés en particulier par les contrats ANR à court terme. Elle prend acte de l'engagement ministériel pour les années 2010-2011 concernant un « gel de la suppression des postes » défini comme le remplacement de tous les départs à la retraite. Elle demande un plan pluriannuel d'emplois qui offre enfin des perspectives aux jeunes faisant fonction de chercheurs et d'ITA.

La réunion extraordinaire exprime son opposition aux chaires et demande en lieu et place l'extension du système des délégations après examen du CoNRS en concertation avec les universités.

**Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 346 - Contre : 7 - Abstention : 6)**



## Recommandation

### Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

### Maintien du moratoire des expertises

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) approuve le maintien du moratoire des expertises appelé par la coordination des responsables des instances du Comité national de la recherche scientifique<sup>1</sup> (C3N) et donne mandat au C3N pour se prononcer sur son maintien, au vu de l'évolution de la situation.

**Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 284 - Contre : 12 - Abstention : 29)**

<sup>1</sup> Coordination des responsables des instances du Comité national de la recherche scientifique (C3N) :  
- Bureau de la Conférence des présidents du Comité national (sections et commissions interdisciplinaires) - CPCN ;  
- Bureau du Conseil scientifique ;  
- Présidents des conseils scientifiques de départements.